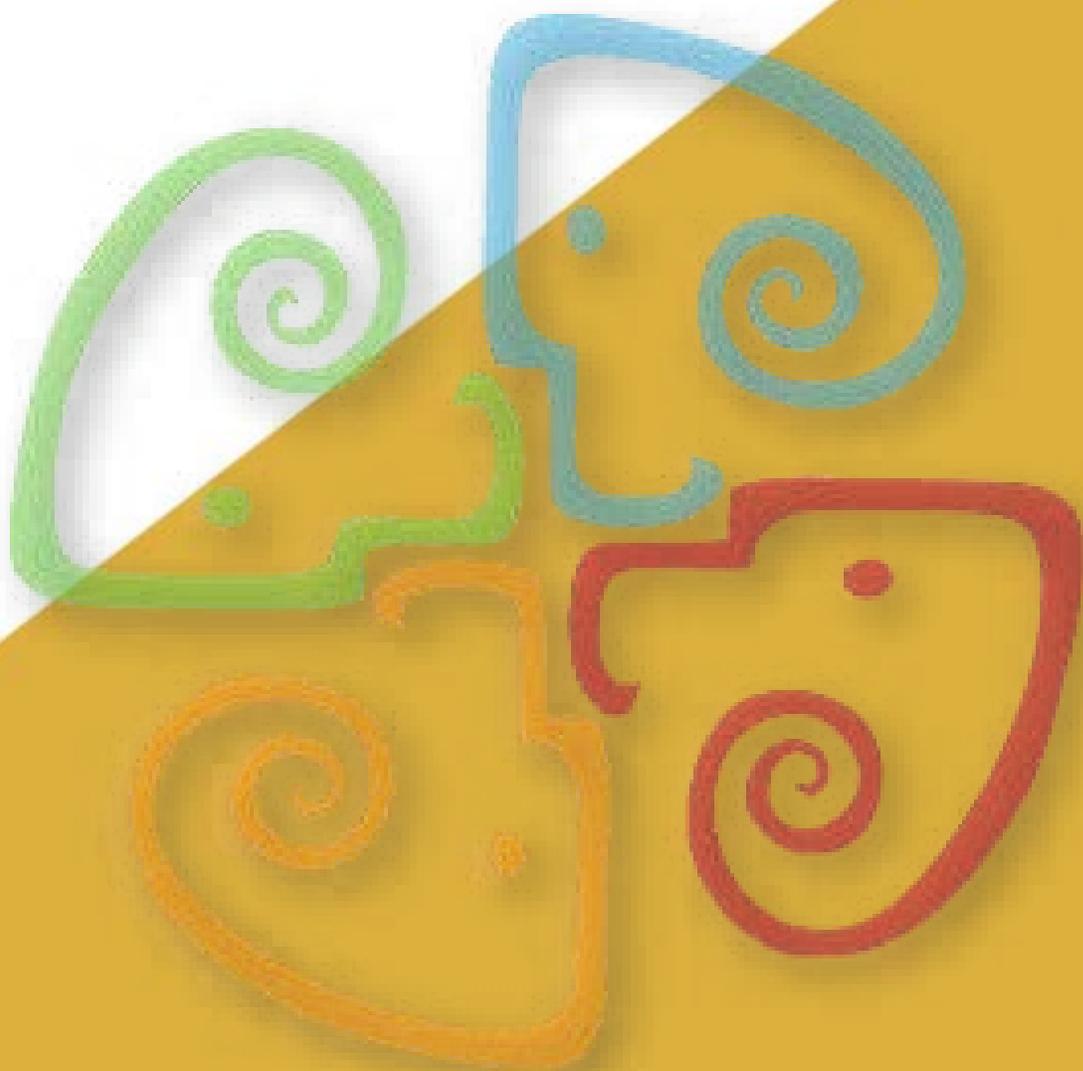




Association des étudiants
des cycles supérieurs
de Polytechnique

Structure de l'AÉCSP



RASSEMBLER REPRÉSENTER REDONNER RÉALISER

PRÉSENTATION

Dans le cadre de son mandat, le comité de travail *Structure de l'Association*, formé le 30 septembre 2021 (CAR20210930-8), présente dans ce document les conclusions de son travail. En particulier, une recommandation de modification de la structure du comité de coordination est présentée. D'autres recommandations au sujet du conseil à l'éducation et des impliqué.e.s non élu.e.s sont également présentées.

Présenté au conseil d'administration du 13 février 2023

Rédigé par :

Camille Pillot, Secrétaire Générale 2022-2023 et 2022, Administratrice 2021

Révisé par :

Clémentine Leseq, Coordinatrice aux affaires externes 2021-2022, Déléguée de maîtrise recherche 2022

Laura Ahunon, Présidente d'assemblée 2022-2023, Présidente 2021-2022, Secrétaire Générale 2020-2021

Remerciements :

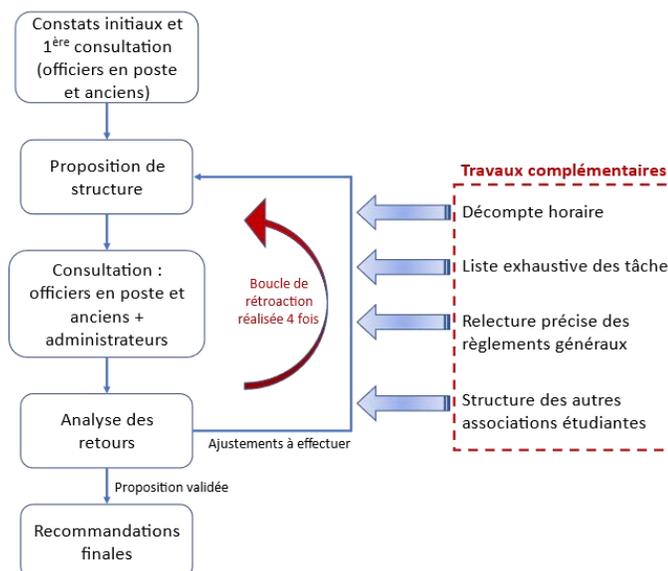
En tant que présidente du comité de travail, je, Camille Pillot, souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des membres du comité pour leur travail et pour l'entraide dont chacun a fait preuve tout au long de cette année. Je remercie en particulier Clémentine qui a participé au comité depuis ces débuts. Les membres du comité remercient chaleureusement l'ensemble des personnes ayant répondu aux différentes consultations pour leurs retours précieux dans ce processus.

Membres du comité : Camille Pillot (Présidente du comité) ; Clémentine Leseq ; Guillaume Ortiz (départ en mars 2022) ; Laura Ahunon (rejoint en février 2022)

Résumé du rapport

Contexte : Depuis les modifications proposées en 2019, deux structures cohabitent au sein de l'AÉCSP : une structure théorique définie dans les règlements généraux de 2016 et une structure pratique mise en place en 2019 mais qui n'a jamais pu être réellement testée et analysée à cause de la période pandémique. Ces structures diffèrent légèrement sur certains aspects. En particulier, en 2019, la responsabilité de la gestion des partenariats a été attribuée à la coordination aux affaires externes alors qu'elle est une responsabilité de la coordination aux services dans les règlements ; la responsabilité de l'organisation d'événement de réseautage, inexistante dans les règlements, a également été attribuée à la coordination aux affaires externes ; la coordination aux services a été renommée coordination aux services et au développement durable et enfin, des pôles de bénévoles ont été assignés à chaque coordination. Après la pandémie et la reprise des activités normales de l'association, ces modifications se sont pour la plupart avérées être des enjeux pour le bon fonctionnement de l'association. Ainsi, l'attribution de tâches annexes à la coordination aux affaires externes surcharge ce poste qui ne peut plus se concentrer sur ses principaux mandats de relations externes ; la gestion d'un pôle de bénévoles peut être difficile en fonction des personnes en poste ; la modification du nom de la coordination aux services entraîne une mauvaise compréhension du poste par les potentiels candidats. Outre ces constats liés aux modifications faites en 2019, d'autres enjeux de structure ont été identifiés tels que la faible dynamisation du conseil à l'éducation ou encore la négligence de certaines tâches annexes par manque de ressources. Enfin, l'enjeu majeur ayant mené à la création du comité de travail est la charge de travail des officier.e.s et un certain déséquilibre entre les postes.

Méthodes de travail : La méthode de travail suivie est présentée sur la figure ci-contre. Au total, quatre propositions de structure ont été faites par le comité de travail. La boucle de rétroaction a donc été complétée à quatre reprises par le comité. Des travaux complémentaires menés par le comité ont enrichi la réflexion pour chaque proposition de structure et toutes les recommandations du comité.



Recommandations : La principale recommandation du comité de travail concerne la structure du comité de coordination et les responsabilités de certains postes. Il est, en particulier, proposé d'ajouter un poste dédié aux affaires universitaires (EDI, DD, SST, etc ...) et de retirer la personne responsable à l'éducation du comité exécutif. La structure du **CoCo** (dont **CE**) proposée est donc la suivante :

<p>Présidence</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentante officielle - gestion d'équipe (humaine et projets) - vision globale 	<p>Secrétariat général</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion de l'organisation des instances de l'association - gestion de la documentation officielle - gestion des espaces de travail - responsable de la formation des élus 	<p>Trésorerie et gestion des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion des ressources financières, humaines et matérielles (budget, suivi des employés, biens matériels physiques et numériques) - gestion des commandites et commanditaires
<p>Coordination aux affaires externes</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentation externe - gestion des dossiers sociopolitiques 	<p>Coordination aux affaires universitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentante pour tous les sujets universitaires (ÉDI, SST, etc ...) - responsable du développement durable (environnement, bien-être étudiant, etc ...) 	<p>Coordination à la vie étudiante</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion de l'organisation d'activités sociales, culturelles, sportives et environnementales - suivi des comités - représentante pour la vie étudiante
<p>Coordination à l'éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentante pour les affaires académiques - supervision des délégués et présidence du Consed - support aux étudiants dans leur parcours académique 	<p>Coordination aux communications</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion de toutes les communications auprès des membres - gestion des canaux de communications 	<p>Coordination aux services</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion des partenariats et des services offerts - représentante pour les services offerts aux membres (services alimentaires, Coopoly, assurances, etc ...)

Il est aussi proposé d'accorder plus d'importance au conseil à l'éducation et d'ajouter aux responsabilités des délégué.e.s **l'organisation d'activités de réseautage** pour les étudiants qu'ils représentent à la place de l'organisation d'activités sociales. Enfin, il est proposé de supprimer la notion de pôles qui n'est pas forcément adaptée à tous

en la remplaçant par des domaines d'implication possible référés à un officier.e sans obligation de structure.

Perspectives : Afin de mettre en place la structure proposée par le comité de travail dans son rapport, il sera nécessaire de modifier les sections correspondantes des règlements généraux de l'AÉCSP en créant un autre comité de travail. Par ailleurs, il est important de bien communiquer les possibilités d'implication bénévole dans les différents domaines de l'association.

Table des matières

Résumé du rapport	2
Table des matières.....	5
Liste des acronymes utilisés	7
Introduction.....	8
1. Contexte général	9
1.1. Structure de l'AÉCSP	9
1.1.1. Structure définie dans les règlements généraux de 2016	9
1.1.2. Structure en vigueur depuis 2019	11
1.2. Enjeux.....	12
2. Méthodes de travail.....	14
2.1. Consultations et analyse des retours	14
2.1.1. Participants des consultations	15
2.1.2. Préparation des consultations	16
2.1.3. Analyse des retours.....	16
2.2. Travaux complémentaires.....	17
2.2.1. Structure des autres associations étudiantes.....	17
2.2.2. Liste des tâches et revue des règlements	17
2.2.3. Décompte horaire	17
3. Recommandations.....	19
3.1. Comité de coordination et comité exécutif	19
3.1.1. Le comité de coordination	20
3.1.2. Le comité exécutif.....	23
3.2. Conseil à l'éducation.....	25

3.3. Impliqué.e.s non élu.e.s	26
4. Perspectives	28
4.1. Modification des règlements généraux.....	28
4.2. Vulgarisation auprès de la communauté	28
Annexes	30
Annexe 1 : Structure proposée avec exemples de tâches pour chaque poste	30
Annexe 2 : Résultats intermédiaires.....	33
A2.1. Genèse du comité et premiers travaux.....	33
A2.2. Vers la première proposition.....	33
A2.3. Vers la deuxième proposition	34
A2.3. Vers la troisième proposition	36
A2.4. Dernière proposition du comité.....	38
Annexe 3 : Exemple de textes pour modifier les règlements généraux ...	40

Liste des acronymes utilisés

AÉCSP : Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique

ASAP : Association des services alimentaires de Polytechnique

ASEQ : Alliance pour la santé étudiante au Québec

CA : Conseil d'administration

CEAVE : Comité d'évaluation, d'amélioration et de valorisation de l'enseignement

CoCo : Comité de coordination

CODDEP : Comité d'orientation en développement durable

Consed : Conseil à l'éducation

DD : Développement durable

ÉDI : Équité, diversité, inclusion

SST : Santé Sécurité au Travail

UEQ : Union étudiante du Québec

UTILE : Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant

Introduction

La charge de travail demandée aux officier.e.s de l'AÉCSP est très importante. Elle conduit ainsi parfois à des démissions en cours de mandat et à une faible rétention des officier.e.s d'une année à l'autre, ce qui nuit à la pérennité de l'Association. Ainsi, en moyenne, entre un et deux officier.e.s demeurent en poste d'un mandat à l'autre. Par ailleurs, les tâches régulières de chaque poste requérant beaucoup de temps, il est d'autant plus difficile de faire évoluer l'Association par la réalisation de projets d'envergure. Enfin, certains champs d'action sur lesquels l'Association pourrait avoir un impact au sein de la communauté de Polytechnique, tels que les enjeux d'Équité Diversité Inclusion ou encore la Santé sécurité au travail, ne sont que très peu pris en charge par manque de ressources.

Ces constats ont amené l'Association à une réflexion sur la structure en vigueur et la formation d'un comité de travail pour ce faire en octobre 2021. L'objectif du comité était donc « d'étudier la structure (théorique et pratique) de l'Association et d'envisager une réorganisation possible par l'émission de recommandations à ce sujet »¹. Les principaux enjeux étaient de diminuer la charge de travail moyenne par poste, assurer un équilibre en termes de charge de travail entre les postes et établir des mandats cohérents au sein de chacun d'entre eux.

Ce rapport présente les conclusions du travail mené par le comité. Tout d'abord, le contexte actuel de l'AÉCSP est décrit. Puis, les méthodes de travail utilisées par le comité sont présentées. Les principales recommandations du comité sont ensuite présentées et expliquées. Enfin, les perspectives de travail qui résultent des recommandations sont explicitées. Les résultats intermédiaires ainsi que des détails complémentaires sur la principale recommandation du comité sont également présentés en annexes afin de compléter les informations de ce rapport.

¹ Résolution CAR20220329-6

1. Contexte général

Le contexte général de l'AÉCSP incluant sa structure en vigueur lors du travail du comité en 2021-2022 ainsi que les enjeux soulevés lors de sa création et au cours de son travail est présenté dans cette partie. Tout d'abord, une revue de la structure théorique, définie dans les règlements généraux, et pratique, c'est-à-dire actuellement en place, de l'Association est expliquée. Puis, les enjeux identifiés par le comité sont présentés.

1.1. Structure de l'AÉCSP

Lors de ses travaux, le comité de travail a étudié la structure en vigueur de l'AÉCSP. Il est ainsi rapidement apparu que deux structures cohabitaient : une structure réglementaire définie par les règlements généraux de l'Association et une structure effective depuis 2019 qui diffère quelque peu des règlements. Les ajustements proposés en 2019 devaient être étudiés lors du mandat 2020-2021 afin de conclure sur leur viabilité. Cependant, le fonctionnement atypique de l'Association lors de la pandémie de Covid-19 n'a pas permis une étude réaliste de ces ajustements. Face à d'autres enjeux plus pressants, la passation du contexte et des objectifs de ces ajustements a été omise lors des passations. Ces ajustements sont alors devenus le fonctionnement régulier de l'Association. Les ajustements aux règlements généraux proposés en 2019 sont présentés dans cette partie afin de faciliter la compréhension des recommandations du comité. En effet, certaines modifications recommandées par le comité apportent un changement à la structure appliquée dans l'Association depuis 2019 mais pas aux règlements généraux de l'AÉCSP puisqu'un retour aux règlements est proposé sur certains aspects détaillés par la suite.

1.1.1. Structure définie dans les règlements généraux de 2016

Les principales responsabilités de chaque poste du comité de coordination définies dans les règlements généraux de l'AÉCSP de 2016 sont présentées ci-dessous.

Comité exécutif			
Présidence (<i>article 105</i>)	Secrétariat Général (<i>article 106</i>)	Trésorerie (<i>article 107</i>)	Vice-présidence à l'éducation (<i>article 108</i>)
- représentante officielle de l'Association - présidente des assemblées du comité de	- secrétaire des assemblées de l'Association (CA, CE, Coco) - responsable de l'organisation et de	- responsable du budget de l'AÉCSP (son établissement et son suivi) et de	- responsable des activités pédagogiques, académiques et de recherche

coordination et du comité exécutif	<p>la convocation de ces assemblées</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsable de la documentation officielle de l'Association - responsable des formations des administrateurs et délégués 	<p>toutes opérations financières</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsable de la gestion des ressources humaines - responsable des locaux et du mobilier de l'Association 	<ul style="list-style-type: none"> - présidente du conseil à l'éducation - responsable de la supervision des délégué.e.s - responsable de la représentation de l'Association auprès de toute instance pédagogique, académique ou de recherche de Polytechnique
Comité de coordination			
Coordination aux affaires internes (article 120)	Coordination aux affaires externes (article 121)	Coordinations aux communications (article 122)	Coordination aux services (article 123)
<ul style="list-style-type: none"> - responsable des activités sociales, récréatives, culturelles et sportives - responsable de la coordination des comités - responsable de la représentation sur les instances de Polytechnique liées à la vie étudiante 	<ul style="list-style-type: none"> - représentante auprès des autres Associations étudiantes - responsable de défendre les intérêts et positions de l'Association à l'externe 	<ul style="list-style-type: none"> - responsable de la communication officielle de l'Association auprès des membres - responsable de la gestion et du développement des moyens de communication - responsable de la représentation de l'Association auprès de toute instance de Polytechnique visant les communications 	<ul style="list-style-type: none"> - responsable des services offerts aux membres et des partenariats - responsable de la représentation auprès des autres prestataires de services de Polytechnique - responsable du développement durable

1.1.2. Structure en vigueur depuis 2019

En 2019, le mandat 2019-2020 a proposé trois modifications majeures à la structure de l'Association. La structure mise en place est illustrée à la Figure 1. Tout d'abord, chaque coordination était dorénavant responsable de la **gestion d'un pôle de bénévoles** et du recrutement de bénévoles au sein de leur pôle respectif. Tel que défini dans les règlements généraux de 2016, la Vice-présidence à l'éducation demeure responsable de la gestion des délégué.e.s, ce qui est également nommé comme un groupe de bénévole dans la Figure 1. Ensuite, la seconde modification majeure induite par cette structure est le passage de la **responsabilité des partenariats** de la coordination aux services à la coordination aux affaires externes. Par ailleurs, la responsabilité de l'organisation **d'événements de réseautage** a également été assignée à la coordination aux affaires externes. Cette dernière n'était assignée à aucun poste au sein de l'AÉCSP dans les règlements. Enfin, la coordination aux services a été renommée **coordination aux services et au développement durable**, recentrant ainsi ce poste sur ces enjeux.



Figure 1 : Structure en pôles mise en place en 2019

Cette structure devait être testée lors de la fin du mandat 2019-2020 et sous le mandat 2020-2021 afin d'établir la viabilité de cette dernière. Cependant, la pandémie de Covid-19 n'a pas permis son étude. Celle-ci est ainsi devenue la structure par défaut de l'Association par le biais des passations.

1.2. Enjeux

Lors de la reprise progressive des activités en 2021, plusieurs enjeux liés à la structure de l'Association mais également au recrutement ont été mis en évidence. Dans ce rapport, seuls les enjeux liés à la structure de l'Association sont évoqués. Les problématiques spécifiques au recrutement ont été traitées par un autre comité de travail dont les conclusions sont accessibles dans un autre rapport².

Tout d'abord, les enjeux majeurs liés à la structure de l'AÉCSP rapidement mis en évidence sont la charge de travail globale des officiers ainsi qu'un déséquilibre en termes de charge de travail entre les postes. Sous le mandat 2021-2022, selon une étude réalisée par le comité de travail en lien avec le comité de coordination, les officiers en poste travaillaient ainsi plus de vingt heures par semaine pour l'Association, sacrifiant une partie de leur vie personnelle et leurs études pour certain.e.s. Par ailleurs, la Présidence et la Vice-présidence à l'éducation sont deux postes qui présentent une charge de travail nettement supérieure aux autres selon la même étude : la charge de travail estimée de la Présidence était ainsi deux fois supérieure à celle des autres officiers et celle de la Vice-présidence à l'éducation une fois et demie supérieure.

Ensuite, il est apparu que certains sujets ou tâches sont négligés au sein de l'Association soit par manque de ressources humaines soit par une transmission incomplète des informations lors des passations. Tout d'abord, la gestion des ressources humaines, tâche courante de la trésorerie selon les règlements généraux, a souvent été négligée probablement à cause d'un manque de compréhension du poste. Le contrat de travail de l'adjointe exécutive de l'association n'a, par exemple, pas été révisé pendant plusieurs années alors que cela devrait être fait chaque année. Par ailleurs, la structure mise en place en 2019 centralisait les activités de la coordination aux affaires externes sur la gestion des partenariats et d'événements de réseautage, négligeant ainsi la gestion des dossiers sociopolitiques et la représentation auprès d'autres associations étudiantes qui sont pourtant des aspects majeurs de ce poste. De plus, l'ensemble des dossiers universitaires de plus en plus présents avec l'avènement de problématiques telles que les enjeux d'ÉDI (Équité, Diversité, Inclusion) sont difficilement traités et suivis au sein de l'Association par manque de

² *Rapport recrutement et valorisation de l'implication* adopté lors du conseil d'administration du 10 août 2022 et rédigé par le comité de travail *Recrutement et Indemnisation* formé en octobre 2021

ressources. Ces derniers sont souvent répartis selon les appétences des personnes en poste ou relégués à la Présidence, augmentant sa charge de travail. Enfin, les problématiques de gestion et de cohésion d'équipe, qui ne sont pas mentionnées dans les règlements généraux, ont souvent été négligées ou tentées d'être prises en charge par la Présidence ou la coordination aux affaires internes en plus de leurs autres tâches.

Un autre enjeu lié au nom du poste de la *coordination aux services et développement durable* mis en place en 2019 a été soulevé. En effet, le nom de ce poste faisant explicitement référence au développement durable, de nombreux candidats le comprenaient comme un poste de gestion des enjeux environnementaux. Ainsi, ce dernier était parfois mal compris, entraînant une inadéquation entre la réalité du poste et les attentes des membres intéressés par celui-ci. Cette incompréhension a pu nuire à la fois au recrutement et à la rétention des candidats, mais aussi parfois à la mission principale du poste qui est la gestion des services offerts aux membres par l'association ou par des prestataires externes. Celle-ci fut ainsi parfois négligée au profit des enjeux environnementaux.

Enfin, la dynamisation du Conseil de l'éducation de l'AÉCSP incluant le recrutement et la rétention de délégué.e.s est apparue être un enjeu majeur au sein de l'Association depuis plusieurs années. En effet, le nombre de délégué.e.s est souvent insuffisant pour avoir le quorum du Conseil à l'Éducation et ainsi lui permettre de prendre des décisions. De plus, lorsqu'il était atteint, un manque de compréhension et de dynamisme de ces membres se faisait souvent sentir, ainsi qu'une difficulté pour la Vice-présidence à l'éducation à les soutenir. Ces difficultés conduisaient globalement à un manque de réalisation des tâches attendues par les délégué.e.s telles que la représentation active des étudiant.e.s de leur programme auprès de Polytechnique ou encore l'organisation d'activités pour la communauté étudiante de leur programme. Ce manque de dynamisme peut être expliqué par un manque de compréhension des postes mais aussi par une négligence de l'Association de cette instance qui a souvent été non fonctionnelle. Les délégué.e.s ont ainsi souvent été peu valorisés et le Conseil à l'éducation peu consulté. Par ailleurs, ce manque de dynamisme du Conseil à l'éducation augmente d'autant plus la charge de travail de la Vice-présidence à l'éducation qui ne peut en effet pas toujours s'appuyer sur les délégué.e.s pour la gestion des problématiques académiques au sein de chaque département.

L'ensemble de ces enjeux a été analysé par les membres du comité de travail afin d'apporter des suggestions à l'Association pour tenter d'améliorer son fonctionnement. La méthode de travail du comité est ainsi présentée dans la suite de ce rapport. Les recommandations finales du comité sont ensuite détaillées et justifiées.

2. Méthodes de travail

La Figure 2 illustre la méthode de travail suivie pour l'élaboration des recommandations finales du comité de travail au sujet de la structure de l'AÉCSP et en particulier de la structure du comité de coordination de l'Association. Au total, quatre propositions de structure ont été faites par le comité de travail. La boucle de rétroaction a donc été complétée à quatre reprises par le comité. Des travaux complémentaires menés par le comité ont enrichi la réflexion pour chaque proposition de structure et toutes les recommandations du comité. La méthodologie suivie est détaillée dans la suite de cette partie.

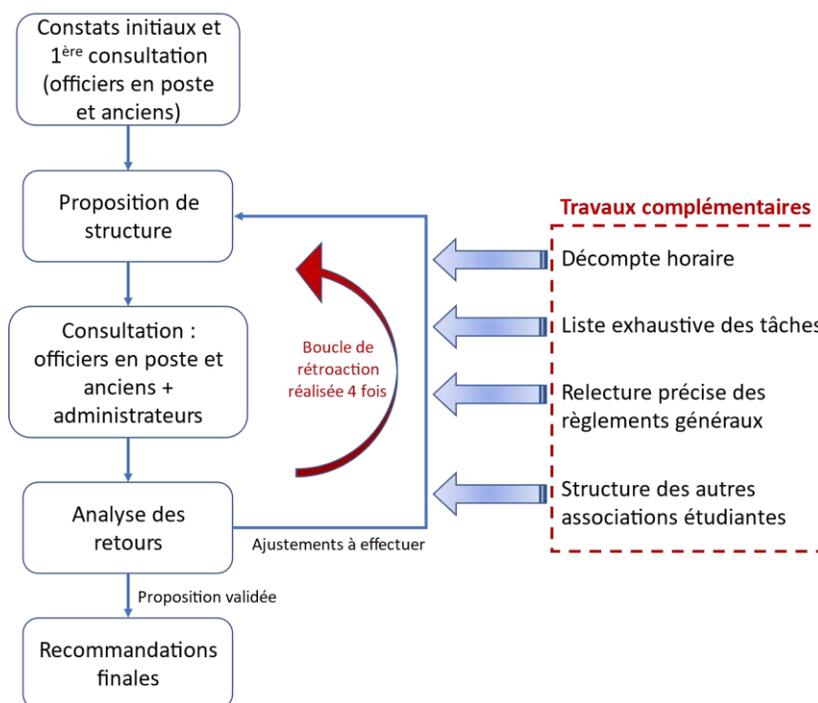


Figure 2 : Méthodologie suivie

2.1. Consultations et analyse des retours

Chaque proposition de structure et toutes les recommandations du comité ont été construites lors de réunions de travail avec l'ensemble des membres du comité. Les premières idées émanent directement des principaux constats initiaux à l'origine de la formation de ce comité. Il avait ainsi été soulevé par des officier.e.s en poste à l'automne 2021 une charge de travail trop importante de la part de l'ensemble des membres du comité de coordination mais aussi une surcharge de la présidence. Par ailleurs, l'intérêt que la vice-présidence à l'éducation siège au conseil d'administration était questionnée à l'origine de ce comité. Par la suite, les séances de travail menant

à l'élaboration de proposition et recommandations débutaient par une analyse des retours obtenus sur la proposition précédente. Cette analyse combinée aux autres travaux du comité réalisés en complément permettaient d'ajuster la proposition précédente qui était alors de nouveau soumise à consultation.

2.1.1. Participants des consultations

Chaque proposition de structure et toutes les recommandations proposées au cours des avancées du comité ont été présentées au conseil d'administration ainsi qu'au comité de coordination du mandat 2021-2022 (Tableau 1). Tous les officier.e.s et administrateur.trices étaient ainsi appelé.e.s à faire leurs retours au comité. Toutes les personnes sollicitées n'ont toutefois pas toujours fait de retours sur les propositions. On dénombre par ailleurs majoritairement des retours d'officier.e.s plutôt que d'administrateurs.trices. Ceci peut s'expliquer par une meilleure compréhension des enjeux de la part des officier.e.s qui sont directement concerné.e.s par ceux-ci.

En sus de la consultation des personnes en poste, les propositions ont été présentées à des anciens officier.e.s afin d'obtenir des retours exhaustifs basés sur des expériences qui peuvent différer en fonction des personnes. Lors de la première consultation avant l'élaboration de la première proposition de structure, le comité a tenté de contacter l'ensemble des officier.e.s des quatre dernières années, c'est-à-dire du mandat 2018-2019 au mandat 2021-2022, ainsi que les présidences des six derniers mandats donc à compter du mandat 2015-2016. Au total, 17 retours ont été obtenus de la part des anciens officier.e.s sur environ 25 personnes contactées. Pour les consultations suivantes (Figure 2), seuls les gouverneur.e.s, les six anciennes présidences ainsi que les deux Vice-présidences à l'éducation nous ayant répondu initialement ont été consultés. Ce choix a été fait en considérant la pertinence des interlocuteurs, le suivi avec ces-derniers et les ressources disponibles du comité. Les personnes consultées sont ainsi demeurées globalement identiques pour les propositions 2 à 4, assurant ainsi un meilleur suivi des informations transmises. La première proposition du comité n'a pas été soumise à consultation des ancien.e.s officier.e.s mais uniquement aux membres du conseil d'administration et du comité de coordination car ces derniers avaient demandé des réflexions supplémentaires. Le nombre de réponses obtenues des anciens officier.e.s a varié selon leurs disponibilités.

Finalement, au total, en comptant l'ensemble des officier.e.s en fonction, des anciens et des administrateurs.trices, 22 retours ont été reçus lors de la première consultation. Uniquement les retours du conseil d'administration et du comité de coordination ont été reçus au sujet de la première proposition. 5 retours d'ancien.e.s officier.e.s en plus de ceux du conseil d'administration et du comité de coordination ont été reçus sur la seconde proposition. 10 retours ont été obtenus sur la troisième

proposition et 8 sur la dernière proposition. Un récapitulatif des consultations effectuées est présenté au Tableau 1.

Tableau 1 : Récapitulatif des consultations effectuées par le comité de travail

	Consultation 1	Consultation 2	Consultation 3	Consultation 4	Consultation 5
Objet	Premières idées et constats initiaux	Première proposition	2ème proposition	3ème proposition	Dernière proposition
Période	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021 – février 2022	Mars – mai 2022	Juillet – septembre 2022
Personnes consultées	Comité de coordination et ancien.e.s officier.e.s	Comité de coordination et conseil d'administration	Comité de coordination, conseil d'administration et ancien.e.s officier.e.s	Comité de coordination, conseil d'administration et ancien.e.s officier.e.s	Comité de coordination, conseil d'administration et ancien.e.s officier.e.s
Nombre de personnes ayant répondu	22	Les deux instances	Les deux instances et 5 ancien.e.s	10	8

2.1.2. Préparation des consultations

Les consultations ont toutes été préparées avec soin afin de limiter les biais liés à la manière de communiquer des différents membres du comité. Ainsi, des supports de consultation ont été rédigés pour toutes les consultations excepté la première. Par ailleurs, pour toutes les consultations, un message type a été rédigé. Lorsque le comité souhaitait un retour sur des points précis de la proposition, des questions étaient identifiées et systématiquement posées lors de la consultation. Enfin, à chaque nouvelle consultation, le comité a pris en compte les retours sur la présentation des propositions faites par les personnes consultées dans un processus d'amélioration continue des supports proposés et dans le but de faciliter la compréhension de chacun.

2.1.3. Analyse des retours

Les personnes consultées avaient le choix du type de retour qu'elles souhaitent faire : ainsi, certaines personnes ont préféré les échanges écrits et d'autres les appels ou rencontres en personne lorsque possible. Dans tous les cas, les retours de chaque personne consultée étaient partagés avec l'ensemble des membres du comité. Les messages écrits étaient partagés tels quels et les échanges oraux retranscrits avec autant de précision que possible. Les principaux points de chaque retour étaient ensuite résumés par le membre du comité ayant mené la consultation afin d'identifier rapidement les avis de chaque personne consultée lors de l'analyse.

Avant l'analyse globale lors d'une séance de travail avec l'ensemble des membres du comité, chacun était tenu de lire les retours complets en amont. Les retours étaient ensuite analysés par thématique. Les points majeurs des retours obtenus étaient

identifiés afin de corriger en conséquence la proposition suivante et/ou d'apporter des éléments de contexte supplémentaires pour une meilleure compréhension.

2.2. Travaux complémentaires

En sus des consultations et analyses des retours issus de ces dernières, le comité de travail a cherché à approfondir sa réflexion en menant des travaux complémentaires qui sont présentés en détail dans cette partie.

2.2.1. Structure des autres associations étudiantes

Tout d'abord, en parallèle de la première consultation, le comité a observé les structures de nombreuses autres associations étudiantes du Québec. L'objectif de ce travail complémentaire était d'identifier le fonctionnement des autres associations étudiantes et d'observer si des similitudes existaient entre elles. La structure de 16 autres associations a ainsi été observée à partir des informations trouvées sur le site internet desdites associations et de leurs règlements. Quatre d'entre elles étaient des associations étudiantes des cycles supérieurs, 8 des associations représentant à la fois les étudiant.e.s de 1^{er} cycle et des cycles supérieurs, 3 des associations étudiantes de 1^{er} cycle et l'Union étudiante du Québec. Des échanges avec certaines associations ont, par ailleurs, eu lieu tout au long des travaux du comité.

De plus, dans le cadre de notre troisième proposition, le comité a rencontré l'Union étudiante du Québec et l'AECS HEC (Association étudiante des cycles supérieurs de HEC) car elles ont des postes similaires à ceux que nous proposons afin d'identifier la viabilité de ces postes.

2.2.2. Liste des tâches et revue des règlements

Ensuite, tout au long de la réflexion du comité, ce dernier a repris en détail les règlements généraux de l'AECS pour comprendre la structure réglementaire de l'Association et identifier les divergences apparues au fil des années. Le comité a également tenté de comprendre les raisons de ces différences et leurs impacts sur le fonctionnement de l'Association. À l'aide des officier.e.s en poste et des règlements généraux, les tâches inhérentes à chaque poste ont également été identifiées et listées. Lors de la réflexion sur les propositions, le comité considérait ainsi à la fois les tâches effectivement réalisées par les officier.e.s et les responsabilités écrites dans les règlements.

2.2.3. Décompte horaire

Enfin, dans le but d'identifier plus précisément les tâches associées à chaque poste et la charge horaire approximative de celles-ci, il a été demandé aux officier.e.s en fonction de nous communiquer l'ensemble des tâches qu'ils réalisent dans le cadre de leur poste et la durée approximative nécessaire pour leur réalisation. Au début de

la session d'hiver 2022, afin d'avoir une base de travail plus précise que les estimations précédemment réalisées, le comité a demandé aux officier.e.s en poste de décompter précisément les heures qu'ils passaient chaque jour à travailler sur l'Association en indiquant les tâches associées aux heures de travail effectuées. Ce décompte a été réalisé pendant le mois de février 2022, ce qui laisse malgré tout un biais lié à la courte période du décompte qui peut ne pas inclure des périodes plus chargées pour certains postes comme par exemple la préparation de la rentrée. Le comité a ensuite analysé les décomptes de chaque officier.e en identifiant les tâches inhérentes à chaque poste et celles qui résultent de projets spéciaux choisis par les officier.e.s. Ce décompte avait pour objectif d'avoir une vision plus précise du temps qui pouvait être consacré pour chaque tâche afin de proposer une structure ayant des postes équilibrés en termes de charge de travail. Lors de l'analyse de ce travail, le comité a identifié les principaux biais liés aux personnes en poste tels que le moment de sa prise de poste, son efficacité, le mois du décompte ou encore la charge de travail personnel des répondant.e.s. Bien qu'aidant dans la réflexion, le décompte précis³ demeure inhérent aux personnes en mandat en hiver 2022. Il doit donc être considéré avec prudence.

³ Les résultats de ce décompte ne seront pas exposés dans ce rapport pour respecter la confidentialité des informations transmises par les officier.e.s en fonction à l'hiver 2022 et pour les biais évoqués.

3. Recommandations

Dans le but de répondre aux différents enjeux soulevés précédemment et à la suite des réflexions et consultations du comité de travail, les conclusions et recommandations du comité sont présentées dans cette partie. L'ensemble des réflexions et résultats intermédiaires du comité est présenté dans l'[Annexe2](#).

3.1. Comité de coordination et comité exécutif

Tout d'abord, à la suite des diverses consultations et réflexions du comité de travail, ce dernier recommande à l'Association de modifier la structure existante du comité de coordination par la structure présentée à la Figure 3. Cette proposition de structure comporte deux modifications majeures, qui seront expliquées par la suite, par rapport à la structure décrite dans les règlements généraux de 2016 : le comité propose ainsi l'ajout d'un poste de coordination dédié aux affaires universitaires et le retrait de la personne responsable à l'éducation⁴ du comité exécutif. La structure proposée comporte donc un total de neuf postes avec un comité exécutif à trois personnes.

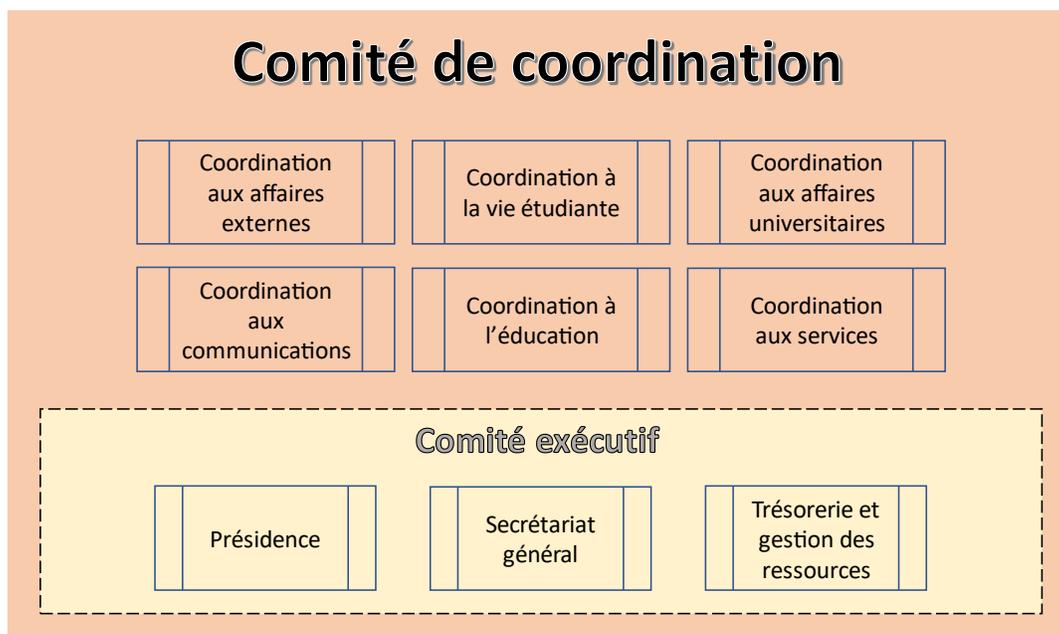


Figure 3 : Structure du comité de coordination proposée

⁴ Cette appellation est utilisée pour ne pas créer de confusion entre l'actuelle *Vice-présidence à l'éducation* et la proposition du comité de *Coordination à l'éducation*. Par la suite, pour ne pas alourdir le texte, nous avons utilisé le masculin (responsable à l'éducation) comme genre neutre.

3.1.1. Le comité de coordination

La première recommandation majeure du comité de travail est la **création d'un 9^{ème} poste** au sein du comité de coordination afin de mieux répartir la charge de travail globale et de faire face aux problématiques universitaires de plus en plus présentes telles que les enjeux d'équité, diversité, inclusion (ÉDI), les enjeux liés au développement durable, le bien-être étudiant, etc. Ces problématiques sont aujourd'hui généralement réparties au sein du comité de coordination selon les appétences de chacun. Elles sont souvent considérées comme secondaires face aux autres responsabilités de chaque poste et ne sont donc pas approfondies par manque de ressources. Il est, par exemple, difficile de trouver des volontaires pour siéger sur des nouvelles instances de Polytechnique telles que des instances liées au à l'ÉDI ou encore de faire des réalisations concrètes sur ces thématiques. Il est également difficile de mettre en place les actions de certains plans d'action spécifiques de l'association tels que le [Plan d'action environnemental 2020-2024](#). Les dossiers plus importants déclenchés par Polytechnique sur ces enjeux sont généralement traités par la présidence, augmentant ainsi sa charge de travail. Par ailleurs, Polytechnique oriente sa politique sur ces enjeux depuis quelques années et crée des comités en ce sens tels que des comités sur l'Équité, diversité, inclusion ou encore sur la Santé et sécurité au travail. Le siège réservé à l'Association sur ces comités est généralement occupé par la présidence par manque d'une personne dédiée à ces enjeux au sein de l'Association. Sa charge de travail s'en retrouve donc plus importante d'année en année. Par conséquent, afin d'accorder plus d'importances sur ces enjeux majeurs pour la communauté étudiante tout en déchargeant les autres officiers, et en particulier la présidence, le comité de travail propose la création d'une **coordination aux affaires universitaires** qui serait responsable de l'ensemble de ces dossiers au sein de l'Association. Le fait qu'une personne soit responsable de la gestion de ces enjeux pourra permettre, d'une part, un meilleur suivi de ces-derniers et, d'autre part, un traitement plus approfondi de ces problématiques.

La seconde modification majeure recommandée par le comité de travail est le **retrait de la personne responsable à l'éducation du comité exécutif**. Cette recommandation consiste donc à transformer la *Vice-présidence à l'éducation* en *Coordination à l'éducation*. La personne responsable à l'éducation n'aurait donc plus l'obligation de prendre part aux conseils d'administration de l'Association ni aux conseils exécutifs. Cette recommandation permet de répondre à plusieurs problématiques soulevées lors du travail du comité. Tout d'abord, la Vice-présidence à l'éducation, telle que définie depuis 2016, apparaît comme le second poste le plus chargé après la présidence, comme souligné lors du décompte horaire réalisé par les officiers en fonction à l'hiver 2022. Cette charge de travail importante résulte notamment du grand nombre d'instances sur lesquelles siège le responsable à l'éducation de l'AECS. Ainsi, le retrait du responsable à l'éducation du comité

exécutif décharge ce-dernier de la préparation et de la participation à deux instances de l'Association (Conseil d'administration et Conseil exécutif), réduisant sa charge de travail. De plus, l'AÉCSP possède une instance dédiée aux enjeux académiques, le Conseil à l'éducation, qui est présidée par le responsable à l'éducation. Les décisions ou réflexions relatives à ces enjeux devant être traitées dans cette instance et non au conseil d'administration, il apparaît davantage pertinent que ce-dernier se focalise sur le Conseil à l'éducation. Le responsable à l'éducation aurait ainsi plus de temps à consacrer à cette instance importante de l'AÉCSP. Enfin, plusieurs vice-présidences à l'éducation de ces-dernières années ont souligné que leur présence était moins pertinente vis-à-vis des sujets traités en conseil exécutif ou conseil d'administration qui sont généralement liés à la gestion de l'Association et non à des problématiques académiques abordées en Conseil à l'éducation. Pour ces raisons, il apparaît légitime de proposer le retrait du responsable à l'éducation du comité exécutif, réduisant ainsi la charge de travail de ce poste. La **coordination à l'éducation** pourra ainsi se consacrer pleinement aux problématiques liées à l'éducation et présenter, en cas de besoin, des enjeux au conseil d'administration ou au conseil exécutif comme c'est le cas pour l'ensemble des membres de l'Association.

Pour résumer, la structure proposée du comité de coordination comporte neuf postes dont six coordinations et trois exécutants. Les **responsabilités** de chaque coordination sont présentées ci-dessous. Celles des exécutants seront présentées dans la section suivante dédiée au comité exécutif. Les modifications par rapport à la structure en vigueur seront mises en évidence et justifiées.

- Coordination aux affaires externes

La coordination aux affaires externes est responsable de la représentation de l'AÉCSP auprès de multiples acteurs externes et en particulier auprès d'autres associations étudiantes. Elle est responsable de défendre les positions et intérêts de l'Association à l'extérieur. Elle est également responsable des dossiers sociopolitiques de l'Association et peut ainsi être amenée à travailler en collaboration avec d'autres coordinations en fonction de la nature du dossier. Par exemple, la problématique récurrente des frais de scolarité pourrait être abordée sur le plan politique en lien avec les autres associations étudiantes par la coordination aux affaires externes et abordée avec Polytechnique par la coordination à l'éducation.

Les responsabilités proposées pour la coordination aux affaires externes demeurent identiques à la description du poste dans les règlements généraux établis en 2016. Il est proposé que la **gestion des partenariats**, prise en charge par ce poste depuis 2019, soit de nouveau la responsabilité de la coordination aux services. Les partenariats conduisent, en effet, généralement à la proposition d'un service pour la communauté étudiante. Il est également proposé que la **gestion des évènements de réseautage**, prise en charge par ce poste depuis 2019, soit la responsabilité des

délégué.e.s dans le cadre de l'organisation d'événements pour leur département. La gestion des partenariats et des événements de réseautage en sus de la représentation externe alourdissait, en effet, considérablement la charge de travail de ce poste : ce dernier ne pouvait donc plus se consacrer pleinement aux dossiers sociopolitiques pourtant majeurs.

- Coordination à la vie étudiante (coordination aux affaires internes actuelle)

La coordination à la vie étudiante est responsable de l'organisation d'activités sociales, culturelles, sportives et **environnementales**. Elle est également responsable de la coordination des comités et clubs de l'Association en assurant un suivi régulier de leurs activités. Elle est responsable de la représentation de l'AÉCSP auprès de toute instance de Polytechnique liée à la vie étudiante.

Les responsabilités de ce poste reprennent les responsabilités **de la coordination aux affaires internes**, définies dans les règlements généraux de 2016. Le comité de travail propose la modification du nom de ce poste par **coordination à la vie étudiante** afin de clarifier son sens pour la communauté étudiante. Le comité de travail propose également l'ajout de l'organisation **d'activités environnementales**, qui étaient une responsabilité du pôle développement durable coordonné par la coordination aux services depuis 2019, dans les responsabilités de ce poste dans le but de mettre l'emphase sur l'organisation de ce type d'activités par l'Association et centraliser l'événementiel.

- Coordination aux affaires universitaires

La coordination aux affaires universitaires est responsable des dossiers universitaires hors académiques de l'Association et est responsable de la représentation de l'Association auprès de toute instance de Polytechnique liée aux affaires universitaires, telles que l'ÉDI ou encore la Santé, sécurité au travail. Elle est, par ailleurs, responsable des valeurs de l'Association sur les thématiques de développement durable et de la représentation de celle-ci auprès de toute instance de Polytechnique liée à ces problématiques, en particulier du bien-être étudiant et de l'environnement.

Ce poste est un nouvel ajout proposé par le comité de travail dans la structure du comité de coordination. Il reprend certaines responsabilités de la coordination aux services (gestion des problématiques liées au développement durable), de la présidence ou encore de la coordination aux affaires internes (gestion des problématiques universitaires). Comme expliqué ci-avant, la création de ce poste vise à répartir davantage la charge de travail globale tout en donnant la possibilité à l'Association d'approfondir certaines problématiques importantes pour la communauté étudiante.

- Coordination aux communications

La coordination aux communications est responsable de la gestion de toute communication auprès des membres de l'Association. Elle est responsable de la gestion et du développement de canaux de communications entre les membres de l'Association. Elle est garante de l'identité visuelle de l'AÉCSP.

Les responsabilités de la coordination aux communications demeurent identiques à celles définies dans les règlements généraux depuis 2016. Aucune modification n'est suggérée par le comité de travail.

- Coordination à l'éducation

La coordination à l'éducation est responsable de toutes les affaires académiques de l'Association. Elle préside le conseil à l'éducation de l'AÉCSP et est responsable de la supervision des délégué.e.s. Elle est également responsable de la représentation de l'AÉCSP auprès de toute instance de Polytechnique liée aux affaires académiques, pédagogiques et de recherche. Elle est le contact privilégié de la communauté étudiante pour toutes problématiques en lien avec leurs études.

Les responsabilités de la coordination à l'éducation correspondent aux responsabilités de la Vice-présidence à l'éducation définies dans les règlements généraux depuis 2016. La principale modification proposée par le comité de travail et expliquée ci-avant est le **retrait de cet officier du comité exécutif**. Le comité de travail propose également de clarifier **la reprise des responsabilités des délégué.e.s par la coordination à l'éducation en cas de vacances**.

- Coordination aux services

La coordination aux services est responsable des services offerts aux membres de l'Association. Elle est ainsi responsable de la création et du maintien de partenariats. Elle est, par ailleurs, responsable de la représentation des membres de l'Association auprès des autres prestataires de services desservant la communauté de Polytechnique tels que la coopérative étudiante ou encore les services alimentaires.

La plupart des responsabilités de la coordination aux services définies dans les règlements généraux depuis 2016 demeurent. Le comité de travail propose simplement de **supprimer la responsabilité du développement durable de ce poste** qui sera reprise par la coordination aux affaires universitaires. Il est également proposé que la **gestion des partenariats** soit de nouveau la responsabilité de la coordination aux services comme défini dans les règlements généraux, bien que celle-ci ait été effectuée par la coordination aux affaires externes depuis 2019.

3.1.2. Le comité exécutif

La recommandation de retirer le responsable à l'éducation du comité exécutif confère une orientation particulière au comité exécutif. En effet, ce-dernier ne serait

alors composé plus que des responsables de la gestion globale de l'Association que ce soient des ressources humaines, financières, matérielles ou administratives de l'Association. Le retrait de la personne responsable de l'éducation confère donc une **orientation de gestion globale de l'AECS** au comité exécutif. Cette orientation était déjà appliquée lors des instances du conseil exécutif depuis 2021 durant lesquelles les problématiques de gestion financière ou humaine étaient abordées. Par ailleurs, limiter la composition du comité exécutif à trois personnes facilitera probablement les échanges entre les principaux gestionnaires de l'AECS et la préparation des conseils d'administration. Enfin, le retrait d'un exécutant permet d'accorder plus de pouvoirs aux administrateurs.trices non-exécutant.e.s lors des conseils d'administration (en plus de faciliter l'obtention du quorum).

De la même manière que précédemment, les **responsabilités** de chaque exécutant sont présentées ci-dessous. Les modifications par rapport à la structure en vigueur seront mises en évidence et justifiées. À titre informatif et pour une meilleure compréhension des tâches résultant des responsabilités énoncées, le comité de travail propose en [Annexe 1](#) des fiches renseignant les principales tâches de chaque officier.

- Présidence

La présidence est la représentante officielle de l'AECS. Elle est le point de contact privilégié pour l'administration de Polytechnique. Elle est la porte-parole officielle à l'extérieur de Polytechnique, auprès des médias en particulier. La présidence est également responsable de la gestion d'équipe au sein du comité de coordination aussi bien au niveau humain que des projets menés. Elle a une vision globale des affaires de l'Association et des enjeux de la communauté et peut ainsi prendre en charge des dossiers complexes.

Le comité de travail aimerait clarifier la **responsabilité de gestion d'équipe** du comité de coordination par la présidence. Cette dernière n'est, en effet, pas définie dans les règlements généraux mais est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'Association. Par ailleurs, comme expliqué précédemment, nous pensons que la création d'un 9^{ème} poste au sein du comité de coordination réduira la charge de travail de la présidence qui n'aurait alors plus la nécessité de traiter les multiples dossiers universitaires.

- Secrétariat général

Le secrétariat général est responsable de l'organisation des instances de l'Association exceptée celle du conseil à l'éducation. Il est par défaut secrétaire des assemblées de l'Association et est responsable de la rédaction de leurs procès-verbaux. Il a la garde du sceau de l'Association. Il est responsable de la documentation officielle de l'Association, en particulier de l'établissement, de la mise à jour, du suivi et de

l'archivage de l'ensemble des documents de l'AÉCSP. Le secrétariat général est, en outre, responsable de la formation des impliqué.e.s élu.e.s de l'Association.

Aucune modification n'est proposée par le comité de travail vis-à-vis des responsabilités du secrétariat général.

- Trésorerie et gestion des ressources

La trésorerie et gestion des ressources est responsable de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'AÉCSP. Elle est ainsi responsable de la gestion du budget de l'Association, en particulier de son établissement et de son suivi. Elle est également responsable des ressources humaines de l'Association dont elle est l'employeur : elle est donc responsable du suivi des employé.e.s de l'Association. La trésorerie et gestion des ressources est responsable d'assurer le suivi des ressources matérielles, **aussi bien physiques que numériques**, et des locaux de l'Association. Enfin, elle est **responsable de la gestion des commandites et des commanditaires** de l'AÉCSP.

La plupart des responsabilités de la trésorerie et gestion des ressources correspondent à celles de la **trésorerie** définie dans les règlements généraux rédigés en 2016. Le comité de travail propose de modifier le nom de ce poste en **trésorerie et gestion des ressources** afin de clarifier les responsabilités de gestion des ressources humaines et matérielles de ce poste. En effet, ces responsabilités ont souvent été oubliées ou négligées par le passé alors qu'elles sont majeures pour la pérennité de l'Association. Il est également proposé d'ajouter la responsabilité de la **gestion des commanditaires** de l'Association à ce poste. En effet, bien que les commanditaires puissent être considérés comme des partenariats, ils ont une vocation financière pour l'Association et très peu une vocation de proposer un service à la communauté. De plus, leur apport financier est un élément clé dans le budget. Il apparaît donc légitime que les commanditaires soient pris en charge par la trésorerie plutôt que par la coordination aux services. Enfin, le comité de travail aimerait clarifier la responsabilité de la gestion de l'ensemble des ressources qu'elles soient financières, humaines ou matérielles par ce poste.

3.2. Conseil à l'éducation

Le Conseil à l'éducation est l'instance décisionnelle de l'AÉCSP sur toute question académique. Il doit être « obligatoirement consulté sur toutes les politiques, positions et projets majeurs touchant à l'enseignement aux cycles supérieurs et/ou à la recherche »⁵. Ces dernières années, le Conseil à l'éducation de l'AÉCSP n'a malheureusement pas été souvent fonctionnel ou consulté par manque d'impliqués. La plupart des décisions académiques ont donc été prises en Conseil d'administration

⁵ Article 72 des [Règlements généraux de l'AÉCSP](#)

et continuent souvent de l'être par habitude. Le comité de travail aimerait donc rappeler l'importance de cette instance qui traite spécifiquement des problématiques académiques. Il est toutefois aussi important de rappeler que le Conseil à l'éducation est tenu de « transmettre tout cahier de recommandation émis par le conseil à l'éducation, au comité exécutif et de le rendre accessible au conseil d'administration »⁶ via le responsable à l'éducation.

Par ailleurs, le recrutement de délégué.e.s a été un enjeu majeur ces dernières années. Le Conseil à l'éducation n'a ainsi pas souvent pu être réuni avec un pouvoir décisionnel par manque de délégué.e.s. La rétention des délégué.e.s s'est aussi avérée être difficile d'une année à l'autre. Une explication possible pourrait résider dans un manque de considération accordée aux délégué.e.s et au Conseil à l'éducation. Le comité de travail aimerait donc, en plus de promouvoir l'importance du Conseil à l'éducation pour toute décision académique, rappeler les responsabilités des délégué.e.s et leur en conférer davantage. Les délégué.e.s sont ainsi « les intermédiaires entre le conseil à l'éducation et les membres actifs de l'Association » et « peuvent exprimer au conseil à l'éducation l'opinion et les requêtes des membres de l'Association relatives aux questions sur lesquelles le conseil est décisionnel ». Iels « siègent sur le comité d'études supérieures pour lequel ils ont été élus ». Enfin, iels « sont responsables d'organiser des activités sociales pour les étudiants de leur comité d'études supérieures ». A la place⁷ de cette dernière responsabilité mentionnée à l'article 79 des Règlements généraux de l'AÉCSP de 2016, le comité de travail recommande que les délégué.e.s soient responsables de **l'organisation d'activités de développement de compétences et de carrière** pour la communauté étudiante du programme d'étude qu'ils représentent. Le comité de travail estime qu'accorder une plus grande importance au Conseil à l'éducation et aux responsabilités des délégué.e.s permettrait à l'Association de pouvoir traiter davantage les problématiques académiques et de renforcer son impact sur ces dernières.

3.3. Impliqué.e.s non élu.e.s

La présence d'impliqué.e.s non élu.e.s, appelé.e.s communément bénévoles, au sein de l'AÉCSP est majeure pour son bon fonctionnement. En sus des recommandations précédentes, il est donc important de ne pas négliger le recrutement de bénévoles et l'appui sur ces derniers pour les réalisations de l'Association. En ce sens, des pôles de bénévoles avaient été mis en place en 2019 sur le même principe que le comité événementiel. Cependant, cette structure s'est avérée difficile à mettre en place chaque année et peut ne pas correspondre au fonctionnement des coordinations en

⁶ Article 108 des [Règlements généraux de l'AÉCSP](#)

⁷ Nous proposons de remplacer les activités sociales par les activités de développement de compétences et de carrière dans les responsabilités des délégué.e.s pour ne pas leur imposer trop de responsabilités. En revanche, les délégué.e.s demeureraient libres d'organiser des activités sociales s'ils le souhaitent.

poste et aux étudiant.e.s volontaires. Le comité de travail recommande donc la publicisation de **domaines d'implication** possibles sans obligation d'avoir des pôles. En ce sens, les personnes volontaires et intéressées par un domaine particulier pourraient prendre contact avec l'officier.e en charge de ce domaine puis s'organiser comme iels le souhaitent en fonction du mode de fonctionnement qui leur convient. Le **comité événementiel** étant une structure importante et fonctionnelle de l'Association, le comité de travail recommande toutefois de conserver cette structure pour l'organisation d'événements. Les domaines d'implication possibles, en plus du comité événementiel, pourraient être : les communications ; le développement durable ; l'académique ; les partenariats ; le réseautage ; la sociopolitique ; ou tout autre domaine mentionné par un membre de la communauté. Par ailleurs, le comité de travail recommande de diffuser à la communauté toute recherche de bénévoles sur des **projets spécifiques** tels que les comités de travail spécifiques ou encore des projets d'ampleur temporaires tels que l'organisation d'une quinzaine du développement durable ou encore l'organisation d'un événement de réseautage.

4. Perspectives

Afin de donner suite aux travaux menés par le comité de travail et à la recommandation de modification de structure présentée dans ce rapport, le comité de travail souhaite exposer dans cette partie les perspectives du projet.

4.1. Modification des règlements généraux

Tout d'abord, afin de mettre en place la structure proposée du comité de coordination dans ce rapport, il sera nécessaire de **modifier les sections IV, VI et VII des Règlements généraux de l'AÉCSP**. Le comité de travail propose donc en [Annexe 3](#) des descriptions possibles des postes pour les Règlements généraux. Bien que ces formulations pour les règlements n'étaient pas le cœur du travail effectué par le comité, ces-dernières prennent en compte les retours obtenus de certains anciens officier.e.s de l'Association. Celles-ci n'ont toutefois pas été vérifiées par un avocat. Le comité de travail recommande donc la **formation d'un autre comité de travail dédié à la révision des Règlements généraux**. Il est à noter que plusieurs approches sont possibles : mandater le comité formé d'une révision partielle des règlements généraux concernant les sections identifiées pour les buts exposés dans ce document ou le mandater d'une révision totale des règlements généraux sans restriction de sections à modifier.

4.2. Vulgarisation auprès de la communauté

Ensuite, la nouvelle structure du comité de coordination mais aussi celle de l'implication bénévole devront être vulgarisées auprès de la communauté étudiante. Le comité de travail souhaite mettre l'accent sur cet aspect fondamental des communications auprès de la communauté. Il est, en effet, important que la communauté connaisse les domaines dans lesquels elle peut s'impliquer. Un exemple de visuel concernant les domaines d'implication bénévole est présenté ci-dessous.

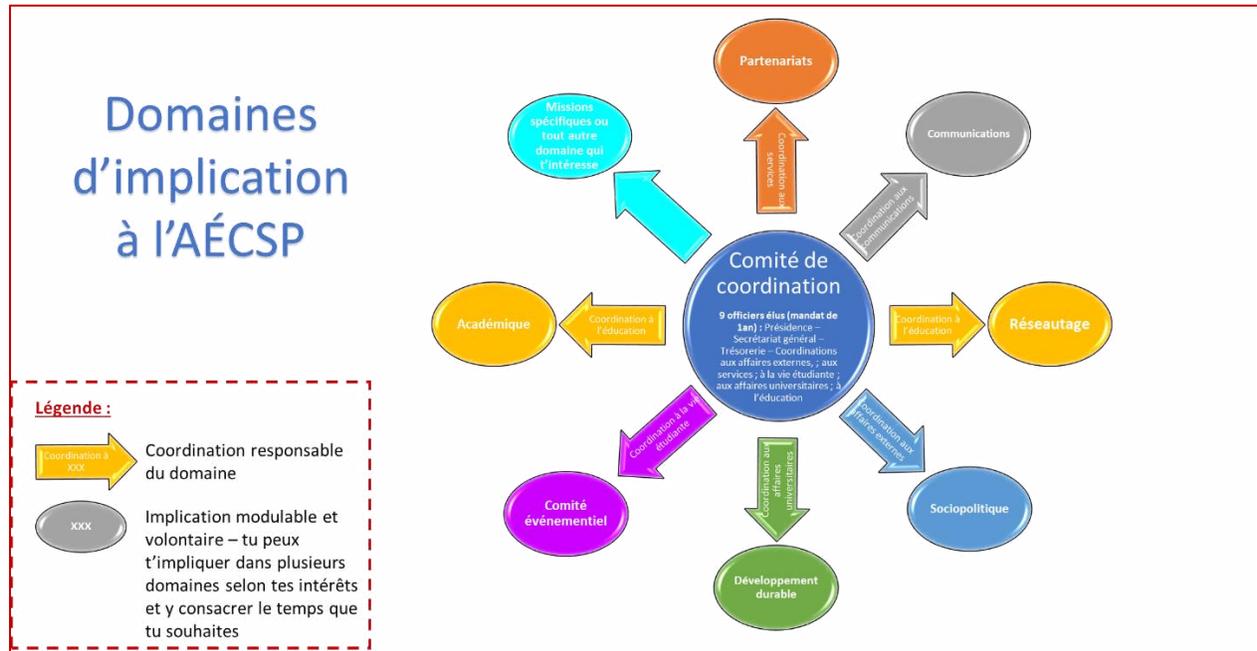


Figure 4 : Exemple de visuel possible pour diffuser l'implication bénévole à la communauté étudiante

Annexes

Annexe 1 : Structure proposée avec exemples de tâches pour chaque poste

Dans le but d'assurer une meilleure compréhension des responsabilités de chaque officier.e décrites en [section 3.1](#), le tableau ci-dessous présente les principales tâches ainsi que les instances associées de chaque poste.

Attention ! Les instances présentées dans le tableau ci-dessous sont celles qui étaient en vigueur en 2022. Leur nom et existence pourrait évoluer avec le temps.

Présidence	Secrétariat général	Trésorerie et gestion des ressources
<p><u>Instances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil académique - CA de la Fondation et Alumni - Caucus de l'UEQ - Conseil à l'éducation de l'AÉCSP <p><u>Tâches associées aux responsabilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation officielle : porte-parole officielle et point de contact privilégié par l'administration de Polytechnique et d'autres acteurs externes - Gestion d'équipe : suivi des membres du comité de coordination aussi bien au niveau des projets et tâches 	<p><u>Tâches associées aux responsabilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des instances de l'Association : ordre du jour, convocation, procès-verbaux, déroulement, etc. - Gestion des espaces de travail de l'Association : archivage et organisation des documents - Gestion de la documentation officielle : suivi, mise à jour, établissement de politiques et règlements et du cahier de position - Gestion des formations : premier contact des nouveaux élus, organisation des 	<p><u>Tâches associées aux responsabilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion financière : établissement, suivi et révision du budget y compris des placements financiers ; gestion des commandites et commanditaires (lien avec les trésoreries des comités) - Gestion des ressources humaines : suivi avec les employés (contrat, salaire, heures supplémentaires, besoins, etc.) - Gestion des ressources matérielles : inventaire des biens, utilisation des locaux, location de matériel

<p>réalisés que de leurs besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vision globale : suivi global de toutes les affaires de l'Association 	<p>formations (planning, lieux, repas, etc.)</p>	
<p>Coordination aux affaires externes</p> <p><u>Instances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Instances de l'UEQ (Caucus, CA, comités) - Instances de l'UTILE <p><u>Tâches associées aux responsabilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentante auprès de l'UEQ : appels hebdomadaires, CA, Caucus, etc. - Représentante auprès des autres associations étudiantes : création et maintien de liens réguliers avec les autres associations étudiantes du Québec (entraide sur certains dossiers, participation à des activités d'autres Association, invitation à nos activités, etc.) - Gestion de dossiers sociopolitiques : gérer la prise de positions au niveau de l'AÉCSP, communications avec des acteurs externes 		<p>Coordination à la vie étudiante</p> <p><u>Instances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil à la vie étudiante (CVE) <p><u>Tâches associées aux responsabilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination de l'organisation d'activités sociales, culturelles, sportives et environnementales : coordination de bénévoles pour l'organisation d'événements ; coordination avec les autres acteurs de Polytechnique pour (limiter le chevauchement d'événements, invitations) - Suivi avec les comités : formations des exécutifs des comités, suivis réguliers de leurs actions et de leurs besoins
<p>Coordination aux affaires universitaires</p> <p><u>Instances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CODDEP - Comité central en santé et sécurité au travail - Comité mieux être - Comité EDI <p><u>Tâches associées aux responsabilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentante auprès de Polytechnique pour des problématiques universitaires diverses : ÉDI, 		<p>Coordination aux communications</p> <p><u>Tâches associées aux responsabilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'ensemble des canaux de communications : infolettres hebdomadaires, réseaux sociaux, affichages, site internet - Création de contenus et partage d'informations : design d'affiches, rédaction de contenu pour les infolettres, mise en forme

<p>bien-être étudiant, santé et sécurité, collation des grades, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garante du développement durable : représentante sur les comités de développement durable à Polytechnique ; veiller à l'aspect durable des activités 	
Coordination à l'éducation	Coordination aux services
<p><u>Instances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CEAVE - Commission de la recherche - Commission des études mixtes - Commission des études supérieures - Conseil à l'éducation de l'AÉCSP <p><u>Tâches associées aux responsabilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion du conseil à l'éducation : présidence du Consed, coordination des activités des délégué.e.s - Support aux étudiant.e.s : conseil et aide pour les étudiants ayant des situations problématiques - Représentations sur les instances académiques : entretien de liens avec l'administration sur les enjeux académiques 	<p><u>Instances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CA de l'ASAP - Comité de gestion des services alimentaires - Comité des usagers du stationnement - CA de Coopoly <p><u>Tâches associées aux responsabilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des partenariats : création et maintien de partenariats - Représentante auprès des autres prestataires de services à Polytechnique : CA de la coopérative étudiante (Coopoly), CA des services alimentaires (ASAP), etc. - Gestion des services offerts à la communauté : gestion de l'assurance ASEQ (offre de service, coût, communications), organisation des photos de graduation, gestion des permis de stationnement, etc.

Annexe 2 : Résultats intermédiaires

Les réflexions et résultats intermédiaires du comité sont présentés dans cette annexe.

A2.1. Genèse du comité et premiers travaux

Lors de sa création en septembre 2021, le comité de travail avait pour objectif de répondre à trois enjeux principaux en proposant une modification aux règlements généraux et en particulier aux mandats de la Présidence, de la Vice-présidence à l'éducation et de la Coordination aux services et au développement durable. Sa formation faisait suite à la mise en évidence de l'importante charge de travail de la Présidence. Des interrogations au sujet de la pertinence de la présence de la Vice-présidence à l'éducation sur le conseil d'administration de l'AÉCSP ainsi que de la pertinence du poste de coordination aux services et au développement durable avaient également été soulevées. Ce-dernier poste avait, en effet, été récemment vacant et ses missions redistribuées ou effectuées partiellement apparaissaient alors moindres. Face à ces constats, le conseil d'administration de l'Association avait mandaté⁸ le comité de travail d'étudier ces questions et d'étudier l'ajout d'une Vice-présidence au sein de l'Association dans le but de réduire la charge de travail de la Présidence.

Afin de réaliser au mieux ces mandats, le comité de travail a décidé de contacter les anciens officiers des quatre dernières années dans le but d'avoir leurs retours issus de leurs expériences. Des questions ont été définies par le comité et devaient être posées à chaque personne contactée. Des questions spécifiques en fonction des postes des personnes ont également été définies par le comité. Ces questions portaient sur la pertinence de l'ajout d'une Vice-présidence, la pertinence du poste de Coordination aux services et développement durable, la place de la Vice-présidence à l'éducation au sein du conseil d'administration, la définition de leurs mandats respectifs et leur charge de travail. En parallèle, des recherches sur les structures des autres associations étudiantes au Québec ont été menées.

A2.2. Vers la première proposition

Lors de cette première consultation des anciens officiers de l'Association, les points clés suivants ont été mis en évidence. Tout d'abord, les trois quarts des répondants se sont placés en défaveur du retrait de la Vice-présidence à l'éducation du conseil d'administration de l'Association car l'éducation est la partie essentielle d'une

⁸ Résolution CAR20210930-8 : « ayant pour mandat d'apporter des modifications aux règlements généraux portant sur les chapitres V à VII (Conseil à l'éducation, Comité exécutif, Comité de coordination) et dont les objectifs sont de réviser les mandats du Président, du Vice-président à l'éducation et du Coordinateur aux services et au développement durable, et de créer un poste de Vice-président »

Association étudiante et parce que le responsable à l'éducation de l'Association a une meilleure vision des réalités étudiantes du fait de sa gestion des problématiques étudiantes et de sa place sur de nombreuses instances de Polytechnique. Ensuite, au sujet de la création d'un poste de Vice-présidence, les trois quarts des répondants se sont placés en faveur de sa création afin de réduire la charge de travail de la Présidence et de possiblement assurer une relève présidentielle. Néanmoins, le mandat de ce poste devrait être bien défini. Les opposants à cette suggestion ont, en particulier, soulevé le danger de créer un poste sans mandat précis pour en aider un autre et sa pertinence sur le long terme. Enfin, les opinions au sujet de la pertinence de la coordination aux services et au développement durable ont été plus mitigées. L'aspect majeur évoqué sur ce poste est la redéfinition de son mandat et la suppression de la partie « et développement durable » du nom du poste afin de ne pas attirer uniquement des personnes souhaitant agir sur les problématiques environnementales.

La recherche effectuée sur la structure des autres associations étudiantes du Québec a permis de mettre en évidence que chaque association a sa propre structure et qu'il n'y a que très peu de ressemblances entre les associations. Il est donc difficile de s'appuyer sur cette donnée pour la réflexion du comité.

À la suite de ces retours, le comité de travail a proposé que seule une redistribution des mandats de chaque officier soit effectuée. En effet, bien que les retours étaient en faveur de la création d'un poste, le comité a estimé qu'il serait possible de réduire la charge de travail de la Présidence en attribuant à des postes précis les **problématiques universitaires non académiques**, prises en charge en grande partie par la présidence. Le comité a ainsi proposé **d'attribuer ces dossiers à la coordination aux services** en renommant le poste coordination aux affaires universitaires, d'officialiser la **gestion des partenariats à la coordination aux affaires externes**, d'ajouter une catégorie d'événements aux responsabilités de la coordination aux affaires internes pour les aspects liés au **développement durable** et d'intégrer l'établissement de communications sur ces mêmes enjeux aux responsabilités du pôle communications. Ces recommandations de modification constituent la **première proposition du comité**.

A2.3. Vers la deuxième proposition

Cette première proposition de structure du comité a été soumise au comité de coordination ainsi qu'au conseil d'administration afin d'obtenir leurs opinions sur ces recommandations. Il a ainsi été soulevé qu'une simple redistribution des mandats ne permettrait probablement pas de réduire la charge de travail exercée sur chaque officier.e et que la gestion des partenariats par la coordination aux affaires externes apportait une négligence des aspects politiques de ce poste qui sont pourtant centraux. De plus, l'ajout des affaires universitaires à la coordination aux services semble

surcharger ce poste. Le comité de coordination a alors demandé au comité de travail de lister tous les mandats de chaque poste et de réévaluer la proposition en conséquence.

A la suite de ces retours, le comité de travail a établi une première liste des mandats de chaque officier.e à l'aide des rapports d'officier mensuels. Il a ensuite été demandé aux officier.e.s en fonction de compléter cette liste et de renseigner le volume horaire approximatif que chaque tâche leur demandait afin d'avoir une base de travail plus précise pour la révision de la proposition. Pour l'exploitation de ces données, le comité de travail a ensuite rapporté les volumes horaires renseignés à une semaine en ne considérant que les tâches inhérentes à chaque poste.

A l'aide de ces données supplémentaires et des retours initiaux obtenus, le comité de travail a émis plusieurs recommandations. Tout d'abord, tel que soulevé lors de la consultation initiale des anciens officier.e.s de l'Association, le comité a suggéré de renommer la *coordination aux services et au développement durable* en **coordination aux services aux étudiants** afin de limiter la confusion sur les rôles de ce poste. En complément de cette modification, le comité de travail a suggéré que le pôle attaché à cette coordination ne soit pas limité aux aspects environnementaux mais qu'il englobe les enjeux étudiants tels que la santé mentale (organisation d'activités, sensibilisation), l'environnement, l'EDI ou encore la précarité étudiante. Ensuite, en considérant le volume horaire hebdomadaire moyen de chaque poste, le comité a suggéré de **développer le poste d'adjoint.e** et d'en faire chaque année la publicisation afin de réduire la charge de travail de l'ensemble des officier.e.s. En particulier, il semble important pour le comité qu'un poste **d'adjoint.e à l'éducation** soit publicisé chaque année afin de réduire la charge de travail de la Vice-présidence à l'éducation qui semble être le second poste avec la plus grande charge de travail selon la liste des mandats réalisée en lien avec le comité de coordination. Ensuite, afin de réduire la charge de travail de la Vice-présidence à l'éducation, le comité de travail a recommandé que la communauté étudiante communique autant que possible directement avec l'officier.e concerné.e par sa problématique plutôt que de communiquer uniquement avec la Vice-présidence à l'éducation. Il a ainsi été proposé qu'une **rubrique contact avec un menu déroulant selon la problématique soit ajouté au site internet** de l'Association afin d'orienter plus facilement les étudiant.e.s. Enfin, en considérant que la présidence semble avoir un volume horaire deux fois supérieur à celui des autres postes, le comité de travail a recommandé la **création d'un nouveau poste d'exécutant** qui aurait la responsabilité des **problématiques universitaires** mais aussi des **contacts avec l'administration de Polytechnique** en assistant au Conseil d'académique par exemple. Par cette proposition, le mandat de la présidence serait focalisé sur la gestion d'équipe et de projets et celui du nouveau poste proposé sur la gestion des affaires universitaires et la représentation.

A2.3. Vers la troisième proposition

Comme chaque proposition du comité de travail, celle-ci a été soumise au comité de coordination et au conseil d'administration afin d'obtenir leurs opinions sur ces recommandations. La plupart des recommandations ont obtenus un retour favorable. Ainsi, les recommandations concernant l'importance des adjoint.e.s et leur publicisation, la modification du nom de la coordination aux services et au développement durable et la précision des contacts sur le site internet de l'Association n'ont reçu que des opinions favorables. Le site internet de l'AÉCSP étant en refonte, la dernière recommandation a directement été prise en compte et ajoutée au site internet. La modification du nom du poste de la coordination aux services et au développement durable est demeurée une recommandation du comité par la suite en reprenant le nom officiel de ce poste dans les règlements généraux de 2016. La gestion des pôles attachés à chaque coordination a à nouveau été réfléchi par le comité après la compréhension que cette structure n'était qu'un essai mis en place lors du mandat 2019-2020. En revanche, la recommandation de créer un nouveau poste avec ces mandats a suscité des inquiétudes. Tout d'abord, l'ajout d'un exécutant dans la structure pourrait créer un déséquilibre entre le comité exécutif et les coordinations mais aussi au niveau du conseil d'administration. Ensuite, afin d'assister à certaines instances de Polytechnique, le nouveau poste devrait avoir une vision globale des affaires de l'Association et donc assurer la gestion des projets de l'AÉCSP, ce qui pourrait surcharger ce poste. Par ailleurs, la méthode du comité sur l'estimation du volume horaire des officier.e.s a été vivement critiquée et remise en cause. Le conseil d'administration a également souhaité avoir plus de détails sur les structures des autres associations étudiantes. Enfin, des critiques sur l'absence de prise en considération de toutes les problématiques ont été faites à l'égard du comité de travail : des enjeux sur la cohérence des postes avaient, en effet, été soulevés par certains acteurs.

Dans le but de prendre en compte au mieux toutes les remarques, le comité de travail a, tout d'abord, décidé de réaliser un décompte horaire du travail des officier.e.s en poste plus précis. Il a ainsi été demandé à l'ensemble des officier.e.s en poste de décompter chaque jour le nombre d'heures qu'ils ont consacré à des activités associatives en indiquant les tâches correspondantes effectuées. Ce décompte a été réalisé pendant un mois en février 2022. Les tâches inhérentes à chaque poste ont été identifiées pour l'analyse. Ensuite, une moyenne de la charge de travail de chaque poste par semaine a été calculée à partir des décomptes effectués. Le comité rappelle que ce décompte permet uniquement d'aider pour la réflexion sur la structure de l'Association et qu'il demeure inhérent aux personnes en poste lors du mandat 2021-2022. Ensuite, tel que demandé par le conseil d'administration, la structure des autres associations a à nouveau été étudiée et des discussions avec certaines associations similaires comme l'AECSSHEC ont été menées. Enfin, des anciens officier.e.s ont été

contacté sur la dernière proposition de structure afin de recueillir l'opinion de personnes ayant des expériences différentes dans l'Association. Les anciennes présidences ont, en particulier, été contactées.

Globalement, parmi les retours obtenus des ancien.e.s officier.e.s contacté.e.s, aucun désaccord majeur sur la création d'un nouveau poste n'a été soulevé. En revanche, les mêmes craintes que celles reçues par le comité de coordination en fonction et le conseil d'administration ont été mise en évidence. Ainsi, l'ajout d'un exécutant pourrait déséquilibrer le comité de coordination et le conseil d'administration. De plus, la présence sur des instances comme le Conseil académique demande une vision globale de l'Association mais aussi des problématiques de Polytechnique. Les responsabilités du nouveau poste proposé sont donc à revoir. Ensuite, la revue des structures des autres associations a permis de constater que peu d'associations étudiantes ont plus de huit officier.e.s. Il a également été constaté que dans de nombreuses associations, la vice-présidence et le secrétariat sont un unique poste.

A l'aide de l'ensemble des retours obtenus et du décompte horaire plus précis réalisé, le comité de travail a établi une nouvelle proposition de structure en considérant davantage la cohérence sur les responsabilités de chaque poste. La structure proposée est la suivante :

- Présidence : responsable de la représentation de l'AÉCSP et des suivis de projets. Cela correspond à la **présidence actuelle sans la gestion d'équipe** qui demande des compétences différentes.
- Vice-présidence aux affaires internes : responsable de la gestion d'équipe, du suivi des employé.e.s, de l'organisation des formations et passation et de l'accompagnement de projets au besoin. Ce poste aurait globalement un rôle de **gestionnaire des ressources humaines** de l'Association.
- Secrétariat général et trésorerie : responsable de la gestion des instances de l'Association, du corpus législatif, du budget et de la gestion des outils et espaces de travail. Ce poste correspond à la **fusion du secrétariat et de la trésorerie** actuels en enlevant la responsabilité de la gestion des employé.e.s et des formations.
- Poste (coordination ou exécution) aux affaires universitaires : responsable des dossiers universitaires, du développement durable et des problématiques étudiantes (VACS, EDI, ...).
- Coordination à l'éducation : Ce poste correspond à celui de la **vice-présidence à l'éducation dont le retrait du comité exécutif est proposé**.
- Coordination aux communications : aucune modification à ce poste n'est proposée
- Coordination aux services : responsable de la gestion des services de l'Association, de la représentation auprès des autres prestataires de services de

Polytechnique et du développement de partenariats. Ce poste correspond à celui décrit dans les règlements généraux de 2016 avec la **gestion des partenariats** mais **sans la gestion des problématiques liées au développement durable**.

- Coordination à la vie étudiante : Ce poste correspond à la coordination aux affaires internes décrite dans les règlements généraux de 2016 avec l'ajout de **l'organisation d'activités environnementales** dans ses missions.
- Coordination aux affaires externes : aucune modification par rapport à la description des règlements généraux n'est proposée

Les risques liés à cette troisième proposition ont été étudiés avant de la soumettre au comité de coordination, au conseil d'administration et aux ancien.e.s officier.e.s. En particulier, des discussions ont eu lieu avec d'autres associations qui ont un poste de secrétariat-trésorerie afin d'estimer la viabilité de ce poste. Le volume horaire de chaque poste a également été estimé à partir des estimations réalisées par le décompte horaire des officier.e.s en mandat en hiver 2022.

A2.4. Dernière proposition du comité

Comme les précédentes, cette proposition a été soumise au comité de coordination, au conseil d'administration et aux ancien.e.s officier.e.s afin de recueillir leurs opinions sur cette dernière. Lors de la consultation de cette proposition, il a également été demandé l'opinion des personnes consultées sur la qualité de coordination ou d'exécution du responsable aux affaires universitaires. Ainsi, toutes les personnes consultées étaient en **faveur de la création d'un nouveau poste dédié aux affaires universitaires**. Pour les trois quarts des personnes consultées, ce poste devrait être une **coordination** pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le responsable à l'éducation. Par ailleurs, un comité exécutif réduit à trois personnes pourrait faciliter la gestion du conseil d'administration et conférer plus de pouvoir aux administrateurs-trices. Les quelques personnes souhaitant que ce poste soit une exécution souhaitent également que le responsable à l'éducation en soit une pour l'importance des sujets traités ; cependant, cela revient à un comité exécutif à cinq personnes, ce qui a été jugé trop important lors de la précédente consultation. Au sujet du poste de **secrétariat-trésorerie, de nombreuses craintes sur la charge de travail** de ce poste ont été émises en particulier en début de mandat. Enfin, au sujet de la vice-présidence à l'interne, les avis sont partagés. Pour certains, il est important que la présidence ait la charge de la gestion d'équipe. Pour d'autres, ce poste pourrait réellement aider à réduire la charge de travail de la présidence afin de lui laisser plus de temps pour les représentations.

En considérant ces retours et notamment la crainte partagée au sujet du poste de secrétariat-trésorerie, le comité de travail a modifié sa proposition en conservant un poste de **secrétariat général et un poste de trésorerie distincts** tels que décrits

dans les règlements généraux de 2016. La **gestion d'équipe** serait donc prise en charge par la **présidence**. En revanche, le comité de travail souhaite que la responsabilité de gestion des employé.e.s par la trésorerie soit davantage mise en avant lors du recrutement car cet aspect a souvent été négligé par le passé. Cette proposition est la dernière du comité et correspond à celle présentée en détail dans ce rapport. Elle a été soumise au comité de coordination, au conseil d'administration et aux anciens officier.e.s. Aucun désaccord n'a été émis vis-à-vis de cette proposition. Elle constitue donc la proposition finale du comité de travail.

Annexe 3 : Exemple de textes pour modifier les règlements généraux

Des descriptions possibles des postes pour les Règlements généraux sont présentées dans cette annexe afin d'aider à la compréhension des définitions des postes et à leur possible description réglementaire. Bien que ces formulations pour les règlements n'étaient pas le cœur du travail effectué par le comité, ces-dernières prennent en compte les retours obtenus de certains anciens officier.e.s de l'Association. Celles-ci n'ont toutefois pas été vérifiées par un avocat. Le comité de travail recommande donc la **formation d'un autre comité dédié à la révision des sections correspondantes dans les Règlements généraux.**

Il est également important de noter que nous proposons des modifications annexes au travail du comité telles que le nom de l'école, une écriture épïcène du nom des postes ou encore la modalité de signature des chèques. Il nous semblait en effet cohérent de proposer une modification plus complète, quitte à proposer une modification de ces articles.

Règlements actuels	Proposition de modification	Modifications
<p><u>Président</u> : (Article 105)</p> <p>Le président est l'officier exécutif en chef de l'Association. Il préside les assemblées du comité exécutif et du comité de coordination. Il est responsable de l'exécution des décisions du conseil d'administration et signe tous les documents requérant sa signature. Il est le représentant officiel de l'Association et préside aux réceptions officielles. Il fait partie <i>ex officio</i> de tous les comités et commissions de l'Association. Il est le président de la personne morale aux yeux de la loi.</p>	<p><u>Présidence</u> :</p> <p>La présidence est l'officier exécutif en chef de l'Association. Elle est la présidence de la personne morale aux yeux de la Loi. Elle est responsable de l'exécution des décisions du conseil d'administration, préside les assemblées du comité exécutif et du comité de coordination, préside aux réceptions officielles et est la personne officiellement représentante de l'Association, notamment auprès de Polytechnique. Elle est responsable de la gestion de l'équipe du</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout de la responsabilité de gestion d'équipe - Ecriture épïcène du nom du poste - Suppression de la signature conjointe des chèques avec la trésorerie. <i>Cette modification est proposée pour tous les postes d'exécutif. L'Association devra toujours avoir deux signataires mais il ne serait plus obligatoire que la trésorerie soit un des deux signataires.</i>

<p>Il a le pouvoir de signer les chèques de l'Association conjointement avec le trésorier. En cas de vacance d'un poste au sein du comité exécutif, le président obtient la charge de ses responsabilités jusqu'à ce que le poste concerné soit comblé</p>	<p>comité de coordination. Elle a le pouvoir de signer les chèques de l'Association. Elle fait partie <i>ex officio</i> de tous les comités et commissions de l'Association. En cas de vacance d'un poste du comité exécutif, elle obtient la charge de ses responsabilités jusqu'à ce que le poste concerné soit comblé.</p>	
<p><u>Secrétaire général :</u> <i>(article 106)</i></p> <p>Le secrétaire général est par défaut secrétaire des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif, du comité de coordination et de l'assemblée générale. Il est responsable de la convocation et de l'organisation de ces assemblées. Il est responsable de la rédaction de ces procès-verbaux. Il a la garde du sceau de l'Association, de son livre des résolutions et de tout autre registre corporatif. Il est responsable de la mise à jour du cahier de positions de l'Association. Il est responsable de la documentation officielle</p>	<p><u>Secrétariat général :</u></p> <p>Le secrétariat général est par défaut secrétaire des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif, du comité de coordination et de l'assemblée générale. Il est responsable de la convocation et de l'organisation de ces assemblées. Il est responsable de la rédaction de ces procès-verbaux. Il a la garde du sceau de l'Association, de son livre des résolutions et de tout autre registre corporatif. Il est responsable de la mise à jour du cahier de positions de l'Association. Il est responsable de la documentation officielle de l'Association et de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture épïcène du nom du poste - Suppression de la signature conjointe des chèques avec la trésorerie. - Ajout de la responsabilité de formation des officier.e.s qui était déjà le cas en pratique

<p>de l'Association et de la formation des administrateurs et délégués. Il est responsable de la correspondance officielle de l'Association. Il est le secrétaire de l'Association aux yeux de la loi et est de facto membre du conseil d'administration. Il assure l'intérim en cas d'incapacité temporaire ou permanente du président ou en cas de vacance du poste. Il a le pouvoir de signer les chèques de l'Association conjointement avec le trésorier.</p>	<p>formation des officiers et officières, des membres du conseil d'administration et des délégués.es. Il est responsable de la correspondance officielle de l'Association. Il est le secrétaire de l'Association aux yeux de la loi et est de facto membre du conseil d'administration. Il assure l'intérim en cas d'incapacité temporaire ou permanente de la présidence ou en cas de vacance du poste. Il a le pouvoir de signer les chèques de l'Association.</p>	
<p><u>Trésorier :</u> (<i>Article 107</i>)</p> <p>Il est responsable de la tenue d'un relevé précis des biens et des dettes, des recettes et des déboursés de l'Association, dans un ou des livres appropriés. Il est responsable du respect du budget et de la soumission des états financiers au conseil d'administration sur demande de celui-ci. Il est responsable de la préparation du bilan, de l'état des revenus et des dépenses et de tout autre rapport financier pouvant</p>	<p><u>Trésorerie et gestion des ressources :</u></p> <p>La trésorerie et gestion des ressources est responsable de la tenue d'un relevé précis des biens et des dettes, des recettes et des déboursés de l'Association, dans un ou des livres appropriés. Elle est responsable du respect du budget et de la soumission des états financiers au conseil d'administration sur demande de celui-ci. Elle est responsable de la préparation du bilan, de l'état des revenus et des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du nom du poste - Suppression de l'obligation de signer tous les chèques de l'Association. - Clarification de la responsabilité des employés - Ajout de la responsabilité des ressources matérielles et numériques - Ajout de la responsabilité des commanditaires.

<p>être exigé. Il est responsable de l'exécution de toutes les opérations financières de l'Association. Il signe conjointement avec le président, le secrétaire général ou toute autre personne désignée par le conseil d'administration, tous les chèques de l'Association. Il est responsable de la gestion des ressources humaines, des locaux et du mobilier de l'Association. Il assure l'intérim en cas d'incapacité temporaire ou permanente du président et du secrétaire général ou en cas de vacance des deux postes.</p>	<p>dépenses et de tout autre rapport financier pouvant être exigé. Elle est responsable de l'exécution de toutes les opérations financières de l'Association et notamment des échanges avec ses partenaires financiers. Elle a le pouvoir de signer les chèques de l'Association. Elle est responsable de la gestion des locaux et du mobilier ainsi que des ressources matérielles physiques et numériques de l'Association. Elle est responsable des personnes employées de l'Association et veille à leur formation et leur supervision. Elle assure l'intérim en cas d'incapacité temporaire ou permanente de la présidence et du secrétariat général ou en cas de vacance des deux postes.</p>	
<p><u>Vice-président l'éducation :</u> (<i>article 108</i>) Le vice-président à l'éducation est responsable des activités pédagogiques, académiques et de recherche. Il est</p>	<p><u>Coordination à l'éducation :</u> La coordination à l'éducation est responsable des activités pédagogiques, académiques et de recherche. Elle est responsable de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du nom du poste - Explicitation de la reprise des responsabilités des postes de délégué vacants

<p>responsable de la coordination des activités des comités ou commissions qui relèvent de l'éducation. Il est le président du conseil à l'éducation et en est <i>de facto</i> membre. Il est responsable de transmettre tout cahier de recommandation émis par le conseil à l'éducation, au comité exécutif et de le rendre accessible au conseil d'administration. Il est responsable de superviser le rôle des délégués et d'en faire un suivi auprès du comité de coordination. Il est responsable de la représentation de l'Association auprès de toute instance pédagogique, académique ou de recherche de l'École Polytechnique.</p>	<p>coordination des activités des comités ou commissions qui relèvent de l'éducation. Elle préside le conseil à l'éducation et en est <i>de facto</i> membre. Elle est responsable de transmettre tout cahier de recommandations émis par le conseil à l'éducation au comité exécutif et de le rendre accessible au conseil d'administration. Elle est responsable de superviser le rôle des délégué.es et d'en faire un suivi auprès du comité de coordination. Elle assure les responsabilités des postes vacants de délégué.es. Elle est responsable de la représentation de l'Association auprès de toute instance pédagogique, académique ou de recherche de l'École Polytechnique.</p>	
//	<p><u>Coordination aux affaires universitaires :</u></p> <p>La coordination aux affaires universitaires veille à la bonne marche des activités affectant la condition des étudiants et étudiantes des cycles</p>	Ajout d'un poste

	<p>supérieurs de Polytechnique, à l'exception des affaires académiques, pédagogiques ou de recherche de l'Association. Elle est responsable de la représentation de l'Association sur les instances de Polytechnique traitant du développement durable, en particulier du bien-être étudiant et de l'environnement, ainsi que de toute politique ou recommandation du conseil d'administration dans le domaine.</p>	
<p><u>Coordonnateur aux affaires internes :</u> <i>(article 120)</i></p> <p>Le coordonnateur aux affaires internes est responsable des activités sociales, récréatives, culturelles et sportives organisées par l'Association. Il est responsable de la coordination des activités des comités ou commissions à mission sociale, récréative, culturelle ou sportive. Il est responsable de la représentation de l'Association auprès de</p>	<p><u>Coordination à la vie étudiante :</u></p> <p>La coordination à la vie étudiante est responsable des activités sociales, culturelles, environnementales et sportives organisées par l'Association. Elle est responsable de la coordination des activités des comités de l'Association à missions sociales, culturelles ou sportives. Elle est responsable de la représentation de l'Association auprès de toute instance de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du nom du poste - Ajout des activités environnementales aux responsabilités du poste - Suppression des activités récréatives dont la distinction est peu claire avec les autres catégories

toute instance de l'École Polytechnique liée à la vie étudiante.	Polytechnique liée à la vie étudiante.	
<p><u>Coordonnateur aux affaires externes :</u> (<i>article 121</i>)</p> <p>Le coordonnateur aux affaires externes est responsable de la représentation de l'Association auprès des autres associations, regroupements ou groupes dont les activités ou préoccupations recoupent les intérêts de l'Association, notamment les organisations étudiantes. Il est responsable de défendre les intérêts et positions de l'Association et de ses membres auprès des autres associations, regroupement ou groupe. Lorsqu'il est appelé à voter, ou à coordonner un vote, au nom de l'Association, il voit à respecter les positions de l'Association ou, lorsqu'une telle position n'existe pas, s'astreint à voter selon l'intérêt manifeste de l'Association et de ses membres. Il est responsable de créer et gérer les délégations de</p>	<p><u>Coordination aux affaires externes :</u></p> <p>La coordination aux affaires externes est responsable de la représentation de l'Association auprès des autres associations, regroupements ou groupes dont les activités ou préoccupations recoupent les intérêts de l'Association, notamment les organisations étudiantes. Elle est responsable de défendre les intérêts et positions de l'Association et de ses membres auprès des autres associations, regroupement ou groupe. Lorsqu'elle est appelée à voter, ou à coordonner un vote, au nom de l'Association, elle voit à respecter les positions de l'Association ou, lorsqu'une telle position n'existe pas, s'astreint à voter selon l'intérêt manifeste de l'Association et de ses membres. Elle est responsable de créer et gérer les délégations de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture épiciène du nom du poste - Pas d'autres modifications au corps du texte

l'AÉCSP aux activités des autres associations, regroupements ou groupes étudiants.	autres associations, regroupements ou groupes étudiants.	
<p><u>Coordonnateur aux communications :</u> (<i>article 122</i>)</p> <p>Le coordonnateur aux communications est responsable de la visibilité de l'Association auprès de ses membres. Il agit comme personne ressource en matière de communication et voit à établir la stratégie de communication de l'Association. Outre pour ce qui relève de la responsabilité du secrétaire général, il coordonne la communication officielle, régulière et occasionnelle, auprès des membres actifs. Il est responsable de la gestion et du développement des moyens de communication et d'affichage de l'Association. Il est responsable de la représentation de l'Association auprès de toute instance de l'École Polytechnique visant spécifiquement les communications. Il est</p>	<p><u>Coordination aux communications :</u></p> <p>La coordination aux communications est responsable de la visibilité de l'Association auprès de ses membres. Elle agit comme personne ressource en matière de communication et voit à établir la stratégie de communication de l'Association. Outre pour ce qui relève de la responsabilité du secrétaire général, elle coordonne la communication officielle, régulière et occasionnelle, auprès des membres actifs. Elle est responsable de la gestion et du développement des moyens de communication et d'affichage de l'Association. Elle est responsable de la représentation de l'Association auprès de toute instance de Polytechnique visant spécifiquement les communications. Elle est responsable de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture épiciène du nom du poste - Pas d'autres modifications au corps du texte

<p>responsable de la traduction des communications. Il est responsable de la gestion et du développement des moyens offerts aux membres actifs pour communiquer avec l'Association.</p>	<p>traduction des communications. Elle est responsable de la gestion et du développement des moyens offerts aux membres actifs pour communiquer avec l'Association.</p>	
<p><u>Coordonnateur aux services :</u> <i>(article 123)</i></p> <p>Le coordonnateur aux services est responsable des services offerts aux membres actifs de l'Association et de leur bon fonctionnement. Il est à la fois responsable des services offerts directement par l'Association et de ceux offerts en partenariat avec cette dernière. Il est responsable du développement de l'offre de services de l'Association à ses membres actifs. Il est responsable de la représentation des membres actifs de l'Association auprès des autres prestataires de services desservant la communauté de Polytechnique et leurs instances. Il est responsable de la représentation de</p>	<p><u>Coordination aux services :</u></p> <p>La coordination aux services est responsable des services offerts aux membres actifs de l'Association et de leur bon fonctionnement, qu'ils soient offerts directement par l'Association ou en partenariat avec cette dernière. Elle est responsable du développement de l'offre de services de l'Association à ses membres actifs et veille au développement, au maintien et à la dynamisation des partenariats de l'Association. Elle est responsable de la représentation des membres actifs de l'Association auprès des autres prestataires de services desservant la communauté de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture épiciène du nom du poste - Suppression de la responsabilité du développement durable - Explicitation de la gestion des partenariats

<p>l'Association sur les instances de Polytechnique traitant du développement durable, de la coordination des activités de l'Association qui traitent du sujet, ainsi que de toute politique ou recommandation du conseil d'administration dans le domaine.</p>	<p>Polytechnique et leurs instances.</p>	
<p><u>Rôle des délégués :</u> (<i>article 79</i>)</p> <p>Les délégués :</p> <p>a) sont les intermédiaires entre le conseil à l'éducation et les membres actifs de l'Association;</p> <p>b) doivent défendre les intérêts de l'Association ainsi que ceux de ses membres actifs;</p> <p>c) siègent sur le comité d'études supérieures pour lequel ils ont été élus;</p> <p>d) sont tenus de respecter et d'appliquer toutes les décisions du conseil à l'éducation;</p> <p>e) sont responsables d'organiser des activités sociales pour les étudiants de leur comité d'études supérieures.</p> <p>f) peuvent exprimer au conseil à l'éducation l'opinion et les requêtes</p>	<p><u>Rôle des délégué.es :</u></p> <p>Les délégué.es :</p> <p>a) sont les intermédiaires entre le conseil à l'éducation et les membres actifs de l'Association;</p> <p>b) doivent défendre les intérêts de l'Association ainsi que ceux de ses membres actifs;</p> <p>c) siègent sur le comité d'études supérieures pour lequel ils et elles ont été élu.es;</p> <p>d) sont tenus de respecter et d'appliquer toutes les décisions du conseil à l'éducation;</p> <p>e) sont responsables d'organiser des activités de développement de compétences et de carrière pour les étudiants et étudiantes de leur comité d'études supérieures.</p>	<p>- Modification du type d'activités sous la responsabilité des délégués pour rendre leurs missions plus cohérentes/homogènes/en phase avec leur poste</p>

des membres de l'Association relatives aux questions sur lesquelles le conseil est décisionnel.	f) peuvent exprimer au conseil à l'éducation l'opinion et les requêtes des membres de l'Association relatives aux questions sur lesquelles le conseil est décisionnel.	
---	--	--

